SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT PRIVEE VAROISE

Octobre 2014
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : Octobre 2014—**N° ISSN** : 2259-3888

Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs,

Ayant fêté cet été mes « premiers » soixante-dix printemps (on verra ensemble en 2084 dans quel état je serai), je me devais de changer ma photo datant de 2006. Soyez cependant assuré que votre président et son équipe ont beau, tous les ans, ne gagner seulement que quelques mois d'espérance de vie, nous sommes toujours aussi motivés et pleins d'une énergie que nous dépensons sans compter pour vous représenter, vous informer, vous défendre ou vous conseiller.

Si les incendies de forêt ont pris pas mal de congés cet été, ce dont nous nous réjouissons, sachez que ce ne furent pas que des vacances pour vos représentants. Ce que nous avons sélectionné pour figurer dans le présent numéro de l'Écho de la Forêt Varoise n'est que la partie immergée de ce que j'ai du mal à appeler un iceberg tant l'été a été chaud en sujets brûlants : le projet d'extension du Parc National de Port Cros, celui du Parc Naturel de la Sainte Baume, les projets d'arrêtés préfectoraux (DFCI, chasse…), les conclusions du Schéma Régional de Continuité Écologique (Trame Verte et Bleue), la Commission Régionale Biomasse, la création d'une filière Forêt-Bois PACA (interpro), les dégâts des sangliers, sans oublier quelques Assemblées Générales de partenaires…

Nous avons beau être disponibles et efficaces, quand nous nous regardons dans une glace (même si certains d'entre nous ne se rasent pas tous les matins), et que nous nous comptons, nous nous trouvons bien peu nombreux, et, plus nous prenons de l'âge, plus nous nous inquiétons pour la suite.

Alors, je lance à nouveau un appel aux jeunes (il n'y a pas d'âge pour être jeune, mais 70 ans c'est à mes yeux un âge pour commencer à préparer une inévitable succession) : rejoignez-nous au CA.

Frédéric-Georges Roux
Président

La guerre du bois aura-t-elle lieu ?

Il y a un an, nous lancions « la grève des coupes » tant que les parties prenantes (Inova, E.ON, Tarascon, Coopérative, exploitants forestiers et nous, représentants légitimes des propriétaires-éleveurs d'une ressource si convoitée) ne nous serions pas réunis autour de la même table pour débattre, en toute transparence, des conditions techniques et économiques de la mobilisation de nos arbres. Nous avions alors affiché, pour provoquer une réaction, le prix de 19,95 € le m3 de résineux sur pied.

Force est de constater que nos interlocuteurs ont freiné des quatre pattes et sont restés assis sur leurs séants, ce qui ne les empêche pas de se plaindre, qui des prix qui augmentent, qui de la pénurie de coupes, et, pour d'autres de persister à « étrangler » la Coopérative dans le carcan d'un contrat inique signé il y a 3 ans, en se prévalant d'aumônes qui la maintiennent sous perfusion mais dont les propriétaires ne voient guère la couleur.

Il n'est pas de notre propos de déclencher la guerre du bois (les écolos, nombre d'élus ou de responsables de parcs naturels sont suffisamment virulents pour menacer la réalisation de projets industriels qui pourraient être de réelles opportunités pour redonner une vie nécessaire à nos collines et à nos forêts). Il s'agit seulement de rappeler que nos arbres ont une valeur, que nous gérons durablement nos forêts, que nous sommes les premiers protecteurs de l'environnement et de la biodiversité et qu'il est logique que nous soyons rémunérés correctement quand nous produisons notre part d'énergie renouvelable et qu'en exploitant nos forêts, nous contribuons à les régénérer, à éviter qu'elles partent en fumée et à pouvoir, demain, produire le bois d'œuvre qui fait défaut à notre économie et à nos dernières scieries.

Sommaire

- Éditorial
- La guerre du bois aura-t-elle lieu ?
- Les organismes de la forêt privée
- À qui sont ces sangliers ? Mais ils sont fous ces…
- Prochaine Assemblée Générale : vendredi 17 avril 2015
- Filière Forêt-Bois : vers une interprofession régionale
- Dernière heure : Union Régionale
- Les annonces de la forêt varoise

Les organismes de la forêt privée

Quel est le comble pour un propriétaire forestier privé varois ?

La réponse était dans vos questionnaires tant vous fûtes nombreux à vous déclarer « perdus dans une forêt de sigles ou de dénominations », à ne pas vous y retrouver entre SPFSV, CRPF, Coopérative, UR, ONF, COFOR…

Alors, au risque de lasser les experts, nous avons décidé de faire un peu d'élagage ou de dépressage pour « ouvrir le milieu » et combler les lacunes de certains (pas vous, mais les autres).

Forêt publique / Forêt privée

Une forêt a toujours un **propriétaire**. En France, environ un quart de la surface forestière est « publique » quand elle appartient à l'État (forêts domaniales), ou à une collectivité (commune, département…), voire parfois à l'Armée (par exemple celle du Camp de Canjuers). Les trois autres quarts appartiennent à des propriétaires privés (personnes physiques ou personnes morales).

Régime Forestier / Code Forestier

C'est l'État qui définit la politique forestière que les propriétaires, publics et privés, doivent suivre.

Les forêts publiques sont soumises au « *Régime Forestier* » et leur gestion est alors confiée à un organisme public, l'**ONF** (Office National des Forêts).

Les propriétaires de forêts privées doivent, en ce qui les concernent, gérer leurs bois en « bons chefs de famille » en respectant les dispositions figurant dans le « *Code Forestier* », dont la version actuelle date de juillet 2012. Ils peuvent réaliser cette gestion eux-mêmes, se regrouper dans des structures appropriées ou la confier à des tiers reconnus que sont les Coopératives, les experts forestiers, les gestionnaires forestiers ou certaines Associations Syndicales Libres (ASL) ou Autorisées (ASA). Ils peuvent même, bien que ce soit rare et parfois contraignant, confier cette gestion à l'ONF.

Les CRPF (Centres Régionaux de la Propriété Forestière)

Afin de les aider et de les conseiller (mais pas de gérer à leur place), l'État finance un établissement public, le **CNPF** (Centre National de la Propriété Forestière), qui est composé d'ingénieurs et de techniciens forestiers répartis dans les régions au sein des **CRPF** (Centre Régionaux de la Propriété Forestière).

Chaque CRPF est notamment chargé de définir quelles sont les bonnes pratiques sylvicoles propres à chaque région, en fonction des conditions locales (climat, sol, essences, densité et âge des peuplements…). Ces recommandations (ce qui est souhaitable, ce qui est possible, ce qui est interdit…) figurent dans un document appelé le **SRGS** (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) dont chaque propriétaire doit tenir compte lorsqu'il établit son **PSG** (Plan Simple de Gestion).

Rappelons que tout propriétaire de forêts de plus de 25 hectares (pas nécessairement d'un seul tenant) est tenu d'avoir un PSG qui doit être agréé par le CRPF. Il existe d'autres documents dits de gestion durable adaptés aux surfaces plus petites.

Chaque CRPF emploie des personnels salariés par l'État et est dirigé par un directeur lui aussi salarié de l'État. Il a la particularité d'être « administré » par un conseil de centre composé de représentants bénévoles, eux-mêmes propriétaires forestiers, élus par les propriétaires forestiers.

Nous sommes donc (Michel Dard, Jean Falcoz et moi-même en ce qui concerne votre syndicat du Var) conseillers du CRPF PACA et, à ce titre, c'est nous, avec nos collègues des autres départements de la Région, qui agréons les PSG instruits par les ingénieurs et techniciens du CRPF.

Comment faire son PSG ?

Ne rêvons pas, peu d'entre nous pourrons faire seuls leur PSG, mais cela ne veut pas dire qu'il faut s'en désintéresser car c'est le propriétaire forestier qui doit le signer, le présenter à l'approbation du CRPF et, surtout, définir, en toute conscience et liberté ses orientations de gestion. Nous sommes les « patrons ». Nul ne peut se substituer à nos prérogatives. Du moment que nous respectons le code forestier et le SRGS, nous pouvons décider de ce ce que nous voulons faire dans nos parcelles boisées (bon, OK, il y a aussi quelques contraintes réglementaires, urbanistiques ou environnementales, à respecter).

Notre premier support est le CRPF qui nous fournit le SRGS, le cadre de construction du PSG mais aussi les éléments cadastraux, les cartes (SIG, peuplements…) et les conseils de gestion.

Pour aller au bout, nous pouvons faire appel, moyennant juste rémunération, aux techniciens de la Coopérative, à des experts ou des gestionnaires forestiers, aux techniciens des ASL, mais rien ne vous empêche de faire le travail vous-même ou de vous faire aider par un ami compétent.

La Coopérative Provence Forêt

La Coopérative s'adresse aux propriétaires forestiers qui ont besoin d'aide et de conseils pour gérer leur forêt. En y adhérant volontairement, ils deviennent associés coopérateurs et participent à son capital social.

La Coopérative propose différentes formules d'adhésion : des services de gestion forestière classiques (documents de gestion, maîtrise d'œuvre de travaux forestiers, marquage, martelage, reboisements, estimations, évaluations, expertises…), de l'exploitation/vente (travaux d'abattage, de débardage, transport, ventes groupées, amiables…) et/ou l'utilisation de moyens communs quand elle est en mesure de les fournir (produits, équipements, instruments et animaux nécessaires à leur exploitation…).

En contrepartie de son adhésion, le coopérateur s'engage sur 5 ans à utiliser les services proposés par la Coopérative, tels qu'ils sont prévus dans ses statuts, et pour la part de sa forêt ou de sa production qu'il a souhaité engager. Par exemple, toutes les coupes et travaux envisagés sur cette part de sa propriété doivent être effectués via la Coopérative.

Recourir à la Coopérative présente de nombreux avantages pour le propriétaire qui habite loin de sa forêt ou qui n'a ni le temps, ni l'envie, ni la compétence pour gérer ses bois lui-même au quotidien. Il reste cependant toujours maître de décider de réaliser ou non les travaux prévus au plan de gestion. En revanche, les prestations de la Coopérative ont un coût qui viendra en déduction des ventes de bois que la Coopérative réalisera pour son compte.

Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

Le **SPFSV** est un syndicat professionnel régi par la loi de 1884 et par le Code du Travail.

Présidé et administré par des propriétaires forestiers varois bénévoles, le Syndicat est affilié à la Fédération de la Forêt Privée Française.

Le Syndicat s'adresse à tous les propriétaires de parcelles forestières du Var, quelle que soit la surface de leurs parcelles (alors que le CRPF n'est concerné que par les forêts de plus de 4 hectares) qu'ils soient ou non adhérents (alors que la Coopérative ne travaille que pour ses associés) mais, bien évidemment, apporte ses services d'abord à ses 900 adhérents représentant plus de 60 000 hectares de forêts varoises (bien que tous les propriétaires adhérents ou non, bénéficient de ses actions auprès des organismes et autres acteurs qui nous entourent : État, collectivités, associations…).

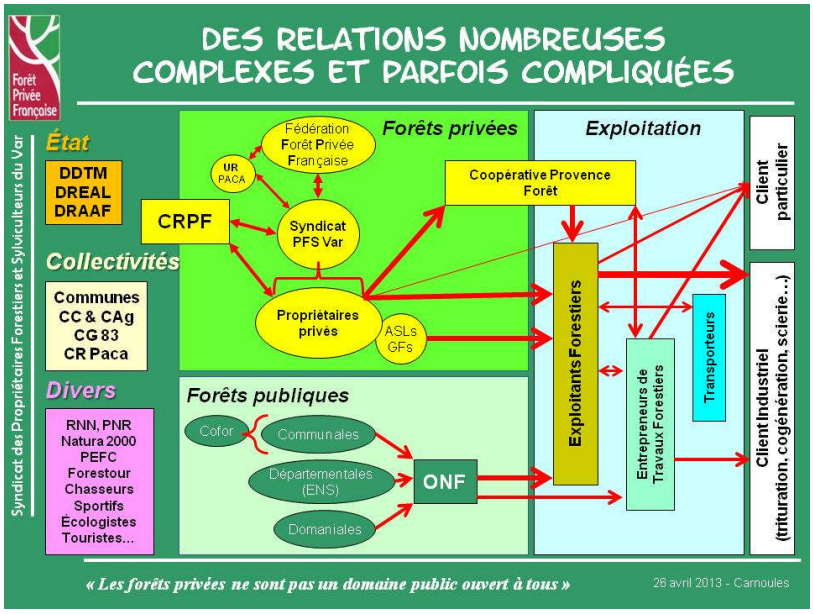

Être syndiqué, c'est tout d'abord être **représenté et défendu,** que ce soit collectivement ou individuellement, c'est être **informé**, c'est être **écouté et conseillé** et, enfin (*last but not least),* c'est être **assuré** en bénéficiant automatiquement du contrat groupe d'assurance Responsabilité Civile et, optionnellement des conditions particulièrement attractives du contrat Sylvassur en cas de dommages incendie et/ou tempête.

En résumé, les propriétaires forestiers privés peuvent s'appuyer sur trois piliers complémentaires :

- D'abord le **Syndicat**, ouvert à tous, qui les représente,
- Le **CRPF** qui les guide, les conseille et valide leurs orientations de gestion,
- La **Coopérative** qui assiste et gère pour compte ceux qui ne veulent pas, ne savent pas ou ne peuvent pas le faire.

Exploitants et Entrepreneurs

Cet article de vulgarisation serait incomplet si on ne disait pas un mot sur les Exploitants Forestiers (EF) et les Entrepreneurs de travaux Forestiers (ETF)

Les premiers sont des commerçants qui font du négoce. Ils achètent des coupes, vos bois sur pied, font exécuter les travaux d'abattage et de débardage par les seconds (bûcherons), s'occupent du transport et de la livraison des billes et des billons aux clients auxquels ils les ont revendus (scieurs, papèteries, fabricants de plaquettes, chaufferies… industries de première transformation).

Vos administrateurs

À qui sont ces sangliers ? Mais ils sont fous ces …

Ceux qui, comme moi, ont assisté successivement à une AG des chasseurs varois et à une AG des agriculteurs (souvent les mêmes participants dans la salle mais pas tout à fait les mêmes discours à la tribune) ont pu mesurer l'ampleur du grand écart qui sépare les deux camps.

Au milieu du terrain, et c'est loin d'être ni un arbitre ni un ballon, prolifère le sanglier. Les coûts croissants des dégâts à indemniser (essentiellement chez les agriculteurs, mais un jour les sylviculteurs et castanéiculteurs vont, eux aussi, se plaindre) doit être supporté par les chasseurs puisque depuis plus de 30 ans, ce sont eux qui se sont engagés à payer les dégâts du gibier en contrepartie de ce à quoi ils tiennent : leur « mission de service public ».

Or les choses ont changé, notamment dans le Var.

Les chasseurs ont beau en tuer (en prélever est politiquement plus correct), il y a de plus en plus de sangliers, non seulement dans nos collines et nos forêts, mais dans les vignes, les jardins et même dans les villes. Les raisons sont multiples :

- les laies accouchent désormais souvent deux fois par an et font des portées nombreuses,
- il y a de moins en moins de terres agricoles (déprise loin des zones urbaines, urbanisation et spéculation près des villages), de plus en plus de zones boisées non exploitées (100 000 ha de forêts au XIXè siècle, 370 000 aujourd'hui), il y a donc de plus en plus de glands, de châtaignes et autres friandises pour que les sangliers prolifèrent,
- il y a de moins en moins de chasseurs et le coût de la chasse (fusil, munitions, vêtements mais surtout permis) devient dissuasif,
- de plus en plus « d'écolos des villes » sont hostiles à la chasse et nombre de propriétaires forestiers non ruraux refusent la pénétration de leurs parcelles (dont ils ont la responsabilité civile) même par les chasseurs.

En outre, si on ne veut pas être envahis et aller tôt ou tard vers une « catastrophe » sanitaire, il est impératif de « réguler » l'espèce.

Des sous, des sous, des sous…

La Fédération des chasseurs crie au secours car le montant qu'elle doit débourser a plus que triplé en trois ou quatre ans pour atteindre le million et demi d'euros, ce qui la contraint à augmenter considérablement le prix de ses timbres (110 € cette année pour le timbre grand gibier) tout en subissant les critiques agressives des agriculteurs.

J'ai eu en juillet une réunion avec Olivier Audibert Troin, député et président de la Communauté d'Agglomération de Draguignan, et Marc Meissel, Président des chasseurs varois. Nous avons discuté de cette situation et exploré différentes pistes pour apporter une solution, si possible durable, à une situation devenue critique.

Vous imaginez que j'ai bondi quand il a été question de taxer les propriétaires forestiers sous prétexte que ce sont nos forêts qui abritent les sangliers et que nous sommes donc responsables des animaux qui vivent chez nous et qui sortent de temps en temps de nos fourrés accueillants car « mal entretenus » pour aller commettre leurs forfaits dans les vignes et les jardins.

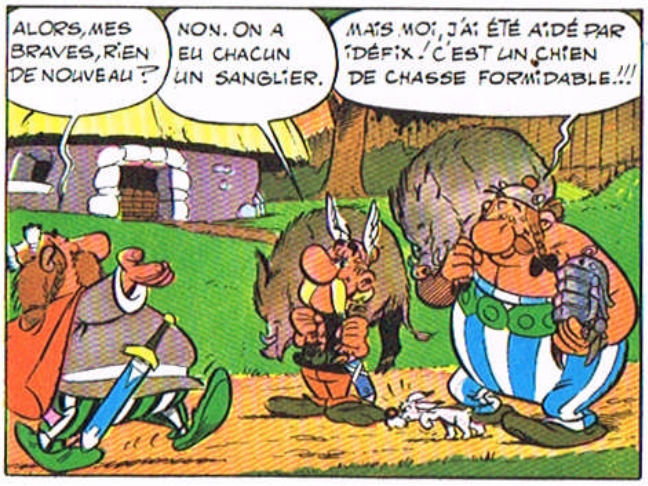

D'ici que les bergers fassent de même quand l'État ne pourra plus payer les brebis sous prétexte que les loups vivent et se reproduisent eux aussi dans nos forêts !!!

Ne prenons pas le problème à l'envers

J'avais préparé mes arguments car il ne faut pas prendre le problème à l'envers.

Au risque d'être provocateur, mais je ne suis ni chasseur ni agriculteur, est-ce qu'il me vient à l'idée d'aller demander aux policiers municipaux ou aux gendarmes (eux aussi chargés, comme les chasseurs, d'une mission de service public) de me rembourser les objets volés ou les dégâts causés à mes biens lorsqu'un « prédateur » dont ils sont censés me protéger s'en est emparé en pénétrant chez moi par effraction ou que la Justice ne l'a pas mis en prison avant qu'i ne commette son larcin ?

L'objectif n'est pas de « pomper » plus de sous pour indemniser ceux qui ne font pas grand-chose pour protéger leurs cultures (y compris ceux qui arrosent maintenant leurs vignes, ce qui attire un peu plus les sangliers) mais d'en tuer plus.

Et, pour en tuer plus, il n'y a pas besoin de sortir de Polytechnique, il faut :

- plus de chasseurs (donc ne pas les dissuader par le coût pour chasser),
- ne pas les montrer du doigt et les laisser critiquer par certains « écolos » irresponsables ; ce ne sont ni des nantis, ni des assassins d'animaux, ni des ivrognes…,
- des chasseurs plus efficaces,
- plus de battues ou d'autres formes de chasse,
- plus de parcelles chassables (mais avec des conventions et, pourquoi pas, une « taxe » limitée aux propriétaires « réfractaires » ou « objecteurs de conscience »,
- une rémunération attractive chaque fois qu'un sanglier est abattu (au-delà d'un minimum et avec des primes en croissance : par exemple, rien pour les 30.000 premiers, 50 euros pour les 15000 suivants, puis 100, 200…), prime qui irait à la Fédération (et qui serait payée par ceux qui ont intérêt à ce que l'espèce soit régulée : c'est à dire les agriculteurs d'abord, les collectivités ensuite…)
- créer et développer des débouchés économiques valorisant le gibier : le sanglier est un produit protéiné, naturel, bio, moins polluant et plus écologique que les porcs élevés en batterie dont le lisier pollue les rivières…

Autant de pistes à creuser avant que les bras de fer entre chasseurs et agriculteurs ne se retournent contre les pauvres forestiers qui, eux, sont sans défenses face à la puissance politique des uns et économique des autres.

En fait, l'an dernier, nos chasseurs ont abattu environ 26.000 sangliers. Nous partageons avec eux l'idée qu'il suffirait d'en tuer entre 40 et 50.000 par an pendant trois ans pour ramener pour longtemps la population à un niveau gérable. Sans oublier que l'exploitation de nos forêts peut contribuer à les éloigner.

Frédéric-Georges Roux

Prochaine Assemblée Générale : vendredi 17 avril 2015

Sauf modification notre prochaine AG devrait se tenir le vendredi 17 avril 2015 à Roquebrune-sur-Argens (probablement aux Issambres). Retenez dès à présent cette date sur vos agendas.

Nous en profitons pour lancer un appel à votre dynamisme et à votre capacité d'engagement bénévole pour la forêt. Venez rejoindre l'équipe de vos administrateurs. Nous avons besoin de vous. Vous serez formés et vous aurez surtout la satisfaction d'être utile à notre communauté, de défendre la propriété, les forêts, le paysage, la biodiversité...

Filière forêt-bois : vers une interprofession régionale

Vous avez dit filière?

Il y a un grand écart entre tous les « professionnels » qui vivent (plus ou moins bien) du bois et la notion de filière, entre le propriétaire d'un bout de forêt, un bucheron, un scieur, un menuisier, un architecte de maisons en bois, un marchand de cheminées, une usine de trituration qui fabrique de la pâte à papier, un producteur d'électricité qui brûle de la biomasse comme Inova ou, à l'extrême, une chaine de distribution de meubles comme Ikéa.

Et pourtant, au niveau de l'État, du ministère des Finances ou de l'Insee, tout s'additionne et la France, première forêt d'Europe, la mieux gérée, la plus durable (merci les propriétaires, le CRPF, l'ONF…), affiche un déficit chronique de 6 milliards d'euros pour cette filière !!!

Faut-il s'étonner ? On élève des arbres, on les coupe (quand les écolos et les règlements de zonage ne nous en empêchent pas), on exporte les grumes car on n'a plus de scieries et, au final, on importe des granulés, des planches, des poutres et des meubles conçus en Suède et fabriqués en Asie.

À nous la ressource, aux autres la valeur ajoutée.

Un planning à la hussarde ?

Lors du Comité Régional Biomasse de décembre 2013 dont l'objectif principal était de faire le point sur l'état d'avancement des projets E.ON et Inova et notamment de mesurer le degré de sérieux de leurs plans d'approvisionnement, Michel Cadot, préfet de la Région a annoncé son objectif de mettre en place une interprofession Forêt-Bois régionale au plus tard avant la fin 2014 et nous a proposé l'assistance d'un cabinet de conseil dont la mission serait financée par l'État et le Conseil Régional.

En février, nous avons participé au Comité de Pilotage (Copil) de lancement. Pour des raisons liées aux processus décisionnels des financeurs qui doivent en délibérer de façon formelle avant de pouvoir lancer un appel d'offre, ce n'est que fin juin que le cabinet a été retenu et fin juillet qu'il nous a été présenté dans le cadre du premier vrai Copil où nous avons pu prendre connaissance du planning projeté, qui est extrêmement serré si nous voulons tenir l'objectif fixé par le préfet.

Les consultants ont profité de l'été pour interviewer une quarantaine de représentants des structures concernées par la filière et le résultat de cette première phase nous a été présenté lors du second Copil, le 1er octobre.

Les choses vont maintenant s'accélérer puisque nous allons participer d'ici fin janvier à 3 groupes de travail, assister à 2 réunions du Comité de Pilotage et, si tout va bien, figurer dans le tour de table de l'Assemblée Générale constitutive de l'interprofession régionale prévue le 30 janvier à 9h30 au Pavillon du Roy René à Gardanne.

Entre temps nous aurons à nous mettre d'accord sur les statuts, le règlement intérieur et proposer des noms pour les futurs administrateurs.

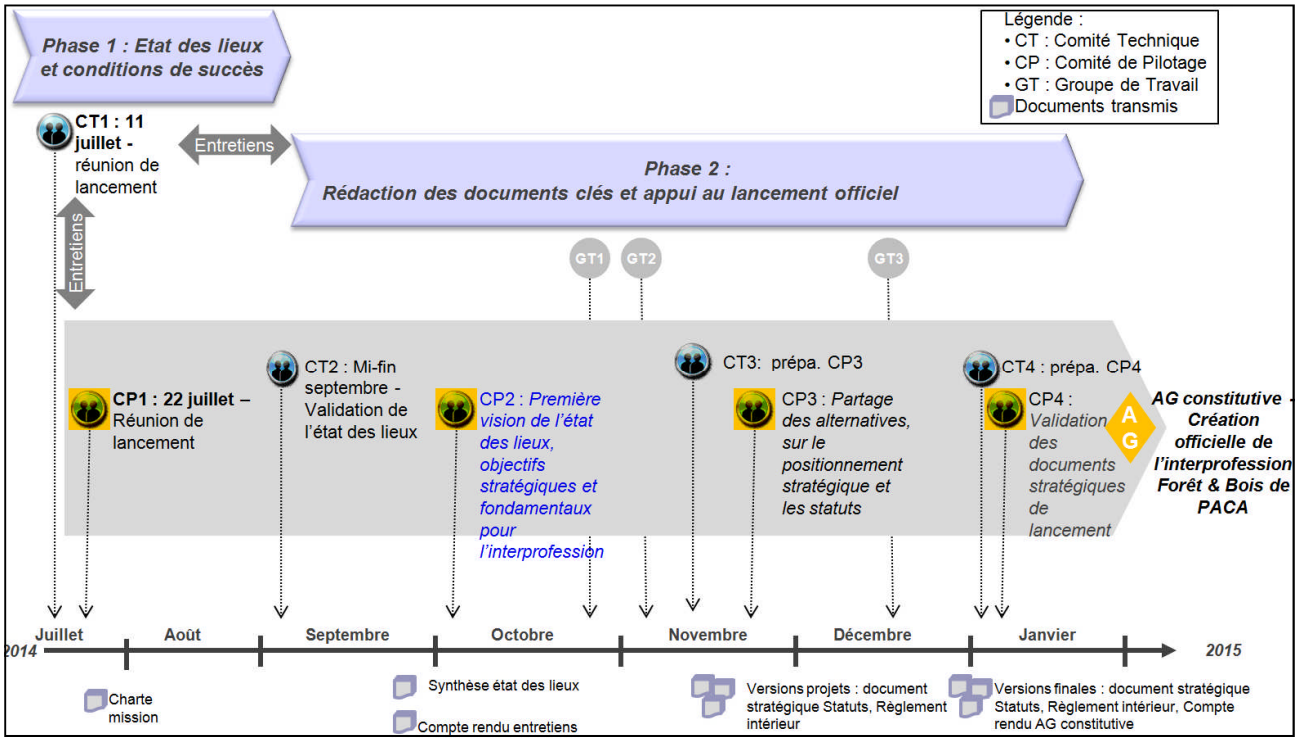

Quelle est notre position ?

Lors de mon interview en tant que Président du Syndicat du Var (mais je ne pouvais faire abstraction du contexte régional, étant également vice-président de l'UR, conseiller au CRPF et membre « influent » du Comité Régional Biomasse), j'ai été très clair et, sans tourner autour du pot, j'ai exprimé le point de vue que je défendrai en ce qui concerne la place que nous devons occuper dans la gouvernance de cette structure.

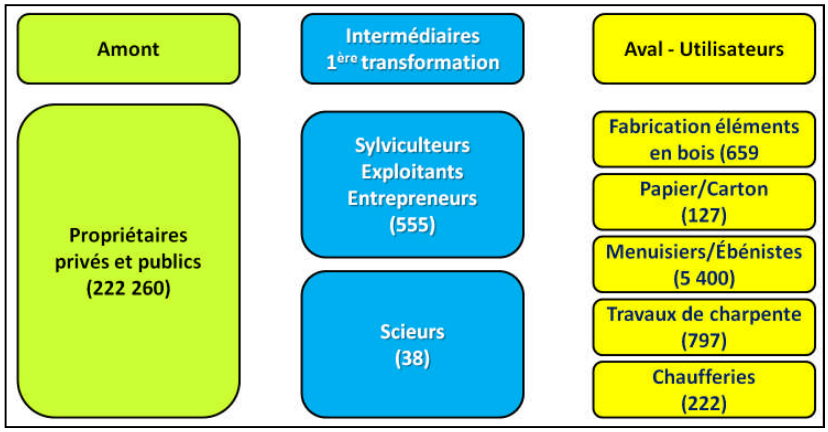

Pour que la notion de « filière régionale » ait un sens et une utilité, il ne faut pas juxtaposer des professions isolées et ne s'attacher qu'à leur poids économique, certes fondamental. Cela conduirait, comme aujourd'hui, à focaliser sur l'aval de la filière qui importe du bois et qui concentre l'essentiel de la valeur ajoutée.

Participer à cette filière n'a de sens pour les propriétaires forestiers, les gestionnaires, les exploitants et les bûcherons varois et provençaux (j'entends par là la région PACA, départements alpins compris) que si les entreprises de transformation utilisent plus (et même beaucoup plus) de nos bois locaux.

En conséquence, j'ai proposé (et il nous appartiendra d'œuvrer pour nous faire entendre et obtenir satisfaction) que la structure de gouvernance qui sera mise en place se compose de seulement trois collèges : l'amont (les propriétaires de la ressource, qu'elle soit publique ou privée, mais que la forêt privée y soit représentée à hauteur de son potentiel bois), l'aval à l'autre bout (les utilisateurs) et les intermédiaires au milieu (exploitants et première transformation). Il nous reste moins de deux mois pour affiner les détails et conclure.

Suite au prochain numéro et Joyeux Noël en perspective.

Frédéric-Georges Roux

Dernière heure : Union Régionale

Bien que la Région Paca compte six départements, nous n'avons que quatre syndicats de propriétaires forestiers (ceux des départements 04, 05 et 84 étant regroupés au sein d'un syndicat unique présidé depuis cette année par Isabelle de Salve). Ces quatre syndicats forment depuis plusieurs dizaines d'années l'Union Régionale constituée initialement pour remplir des missions qui ont été depuis dévolues à la Coopérative Provence Forêt lorsque celle-ci a été créée.

Pendant l'été, les quatre présidents (Isabelle déjà citée, Corine Baillon-Dumez qui préside depuis peu le syndicat des Alpes-Maritimes, Gérard Gautier pour les Bouches-du-Rhône et votre serviteur) se sont réunis plusieurs fois au Luc-en-Provence avec plusieurs objectifs, visant à donner une dynamique nouvelle à l'UR dans laquelle les syndicats départementaux seront plus forts, actifs et solidaires pour représenter nos intérêts face aux organismes régionaux qui, on le voit bien, deviennent de plus en plus la « maille » de travail et de décision incontournable.

Ces réunions furent l'occasion de mieux nous connaître, de mieux comprendre nos similitudes et nos particularités mais surtout d'exprimer notre volonté de travailler ensemble en combinant nos énergies et en partageant le maximum de ce qui nous rassemble.

Le premier résultat tangible de nos travaux a été de dépoussiérer nos statuts et d'en proposer une nouvelle version révisée et équilibrée au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet le 16 octobre qui l'a approuvée.

Parmi les changements importants :

- les administrateurs, 3 par syndicat, dont obligatoirement le président, seront désormais nommés par chaque syndicat avec un mandat précis pour en être le représentant.
- le président de l'UR sera obligatoirement un des 4 présidents des syndicats (mandat de 2 ans renouvelable au maximum une fois de manière consécutive) et les 3 autres seront vice-présidents avec chacun un rôle précis (production/exploitation, multifonctionnalité, environnement).
- enfin, mais c'est anecdotique, le siège de l'UR sera transféré à la Maison de la Forêt au Luc-en-Provence et c'est Sandra Arnaud qui ajoutera à ses missions celle d'en assurer le secrétariat, ce qu'elle a accepté avec enthousiasme, ce dont nous la remercions vivement.

Les Annonces de la Forêt Varoise

Un seul numéro de téléphone pour les annonces. Renseignements uniquement le mardi et vendredi matin au tél.: 04.94.50.09.70. Merci.

PROPRIETES A LA VENTE :

Nouveau :

- 5 ha sur Carcès en bordure de barrage près de la Guinguette avec petit parking dispo le long de la route.
- 5 ha en deux parcelles sur La Cadière
- 133 ha d'un seul tenant sur Mons (PSG en cours)

Toujours d'actualité :

- 10 ha de chênes et châtaigniers sur Pignans.
- 4,5 ha sur La Roquebrussanne
- 7,8 ha sur La Crau ; rive droite du Réal Martin en bord de rivière, chênes et chênes liège. Très jolie propriété
- 16 ha sur Aups avec chênes truffiers
- 8,4 ha sur Tourrettes
- 10 ha sur Vérignon avec source et chênes truffiers
- 2,5 ha sur La Roquebrussanne
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole ; 145 ha St Maximin ; 42 ha St Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha sur Vidauban, facile d'accès
- 10 ha sur Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 4,83 ha sur Lorgues
- 6 ha sur Bormes les Mimosas
- 17 ha sur Cabasse de pins et de chênes plus 2.60 ha en vignes AOC (19.60 ha en tout)
- 1100 m² parcelle D19 a Artignosc sur Verdon
- 250 ha sur St Maxime

En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissant de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat.
Pour information: la fourchette de prix de vente d'un ha de bois se situe entre 1500€ et 2500€ actuellement.

Les adresses utiles

Centre Régional de la Propriété Forestière - Antenne du Var.
Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 Le Luc
Var Ouest : Jean-Marc Corti Tél. : 04.94.50.11.51
Mail : jean-marc.corti@crpf.fr
Var Est : Stéphane Nalin Tél. : 04.94.50.11.52
Mail : stephane.nalin@crpf.fr
Secrétariat du CRPF (Sandra): tél. : 04.94.50.11.53 lundi et jeudi matin. Mail : secretariat.leluc@crpf.fr

Coopérative Provence Forêt
Maison de la Forêt Quartier des Lauves
83340 Le Luc
Var Est : Emmanuel Atanoux Tél. : 06.82.45.58.72
Var Ouest : Jérôme Boléa Tél. : 06.72.00.33.76

ASL Subéraie Varoise

Pôle Forêt Quartier Précoumin Route de Toulon 83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92 Techniciens de l'ASL : **Gisela Santos, Chloé Monta et Antoine Spina**

Liens pour les internautes

La majorité des réponses aux questions que vous vous posez se trouve sans doute sur le site « Le portail des forestiers privés », tout y est, enfin presque : www.foretpriveefrancaise.com avec la possibilité d'accéder directement aux infos de notre région : http://www.foretpriveefrancaise.com/paca/ ou sur le site du CRPF PACA : http://www.ofme.org/crpf/ qui donne un accès direct à ses centaines de fiches pratiques que vous pouvez consulter sans faire appel à Sandra ou à l'un d'entre-nous : http://www.ofme.org/crpf/fiches.php
L'observatoire de la forêt méditerranéenne : http://www.ofme.org/

La Coopérative Provence Forêt : http://www.provenceforet.fr/
L'ASL Suberaie Varoise : http://www.suberaievaroise.com/
La certification PEFC : http://www.ofme.org/pefc-paca/
La revue Forêt Méditerranéenne : http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/

Les disposition quotidiennes d'accès aux massifs forestiers varois en fonction du risque incendie : http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France
Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc
Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : spfsvar@sfr.fr
Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00